

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six Février à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	RACLE Olivier
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	THEVENOT Marie-Christine
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	POUZOL Michel	VARCHON Daniel
Etaient absents excusés		
DENISOT Stéphanie	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
NALLET Sylvie	MOULIN Cyril	
Etaient absents non excusés		

Monsieur Michel AIROLDI a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Sylvie NALLET, qui est désolée de devoir prendre cette décision mais ne sera plus en mesure d'assumer son mandat en raison de changements personnels et professionnels intervenus récemment.

De ce fait, Madame Martine MOUREY intégrera le Conseil Municipal lors de la prochaine séance de mars.

Délibérations

01 – ASSURANCE – Révision du contrat actuel

Madame Le Maire a sollicité GROUPAMA, assureur de la commune, afin d'intégrer les nouveaux locaux de la mairie dans le contrat d'assurance actuel.

Cette révision de contrat a permis de faire le point et de vérifier que tous les sites communaux étaient assurés correctement.

Madame Le Maire présente la nouvelle proposition de GROUPAMA sur les biens immobiliers et leur contenu. Les contrats concernant les véhicules restent inchangés.

Coût annuel MULTIRISQUE VILLASSUR 3 : 6 225 € 00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de GROUPAMA et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la validation de ce contrat.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

02 - TARIF – Affouage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2017 le prix du stère de bois pour l'affouage.

Rappel du tarif : 34 € 50 le stère.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

03 - TARIF – Concession cimetière

Après rappel des tarifs des prestations liées au cimetière, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces tarifs.

TARIFS APPLICABLES DEPUIS LE 22/10/2013		
TOMBES ET CAVEAUX	DUREE	TARIF
Fosse simple	30 ans	100.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	60.00 €
Fosse double	30 ans	150.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
COLUMBARIUM ET CAVEAU D'URNES	DUREE	TARIF
1 casse de columbarium	30 ans	700.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	400.00 €
1 caveau d'urnes	30 ans	850.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	500.00 €
TARIF APPLICABLE DEPUIS LE 07/11/2016		
JARDIN DU SOUVENIR		TARIF
Dépôt de cendres (plaque et gravure à la charge de la commune)		30.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

04 - TARIF – Location de la salle Saint-Martin et de la Maison de la Noue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2017 le tarif de location de la salle Saint-Martin et de la Maison de la Noue.

Rappel des tarifs :

Personnes physiques ou morales	Journée	1/2 Journée	Week-end
Salle St Martin - Grande salle			
Habitants de Pelousey	120.00 €	70.00 €	220.00 €
Associations	70.00 €	XXXX	XXXX
Entreprises commerçants artisans de Pelousey	120.00 €	70.00 €	XXXX
Entreprises commerçants artisans de l'extérieur	170.00 €	110.00 €	XXXX
Salle St Martin - Salle annexe			
Habitants de Pelousey	50.00 €	20.00 €	XXX
Maison de la Noue - Grande salle			
Associations	70.00 €	- €	XXXX

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

05 - TARIF – Photocopies et télécopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2017 le tarif des photocopies et télécopies réalisées en régie au secrétariat de mairie.

Rappel des tarifs :

Désignation	Prix unitaire
Photocopie A4 Noir et blanc	0.15 €
Photocopie A3 Noir et blanc	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.50 €
Photocopie A3 Couleur	0.80 €
Télécopie	0.15 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

06 - TARIF – Terre végétale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2017 le tarif du prix du m³ de terre.

Rappel du tarif : 10 € le m³.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

07 - TARIF – Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement.

Rappel des tarifs :

- Redevance – prix du m³ d'eau 0 € 77
- Taxe fixe par foyer 25 € 00
- Participation pour l'Assainissement Collectif :

Constructions nouvelles au 1 ^{er} Juillet 2012	
Par logement	1 000.00 €
Par logement supplémentaire raccordé	600.00 €
Constructions existantes au 1 ^{er} Juillet 2012	
Par logement	600.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

08 - Révision du loyer du logement communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas réviser en 2017 le loyer du logement communal et confirme sa volonté d'appliquer le tarif suivant pour le logement communal sis 10 grande rue :

- Loyer mensuel 550 €
- Avance mensuelle sur charges 100 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

09 - FORET – Travaux 2017

L'ONF a fourni, en application de l'article D214-21 du code forestier, le programme d'actions préconisé 2017 pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme, selon les prévisions suivantes :

- investissement 990 € 00 HT

Suite à ce programme, l'ONF propose un devis précis des travaux préconisés ci-dessus et faisant apparaître les montants suivants :

- investissement 978 € 00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

10 - ENSEIGNEMENT – Convention de stage

Madame Le Maire propose d'accueillir à l'école maternelle une stagiaire préparant un BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) au lycée Saint-Joseph des FONTENELLES, Mme Lysa PAUR.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'un stage du 3 au 22 Avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

11 - CAGB – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la Charte de Gouvernance du PLUi et rappelle la présentation réalisée par François BELOT et Benoit RICLOUX de l'outil PLUi.

Madame Le Maire rappelle également au Conseil Municipal les trois ateliers organisés par le Grand Besançon à destination des communes :

1. La place des communes dans le PLUi
2. Le projet de territoire
3. Le PLUi au service des projets du territoire

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal approuve la Charte de gouvernance du PLUi et émet un avis favorable sur la prise de compétence PLUi par le Grand Besançon.

12- Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

Le maire informe :

- Grand Besançon :
 - Rappel du projet Sauge qui vise à développer les liens ville-campagne et développer l'agriculture sur notre territoire. Une petite brochure « Où trouver des produits fermiers ? » dans laquelle on retrouve la ferme de Barband vient d'être largement diffusée. Elle sera mise en ligne sur le site.
 - Suite à l'attribution du marché en lien avec le groupement de commande, une réunion d'information sur la mise en place de la fourrière automobile a eu lieu avec toutes les communes concernées et une information aura lieu également avec la gendarmerie pour permettre en place le protocole à respecter (rôle de chacun...).

- SYDED : la lettre d'information a permis de résumer le bilan de l'activité 2016, détaillant le nombre important de projets portés et/ou soutenus par ce syndicat (15 millions d'euros de travaux). 2017 sera l'année de la mise en place de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) dont une partie des recettes sera reversée à la commune (35%).
- Nouvelle modalité d'instruction des cartes nationales d'identité : comme pour les passeports, elles seront à partir de mars 2017 gérées par les communes équipées d'un dispositif de recueil comme Ecole-Valentin ou Besançon. Les communes non équipées pourront, elles, si elles le souhaitent, accompagner les usagers dans la pré-demande qui pourra désormais s'effectuer en ligne. La préfecture ne prévoit pas de baisse des dotations pour les communes qui n'instruiront plus directement les cartes et va bonifier celle des communes équipées d'un dispositif de recueil. Le Grand Besançon va organiser une réunion pour évoquer cette nouvelle organisation territoriale afin de gérer au mieux les flux des demandes. La commune a d'ores et déjà donné à la préfecture son accord pour accompagner les usagers dans leurs démarches de pré-demande.
- Consultation des communes du Doubs pour le relâché des lynx, ayant fait l'objet d'un sauvetage dans le département lors de collision routière par exemple ou de situation où le jeune lynx est isolé et en détresse. Cette espèce protégée est principalement présente dans le massif du Jura (80% de la population française).
- Rue du Chêne Bénit :
 - Daniel Varchon présente un bilan de circulation issue des données exploitées du radar pédagogique entre juillet et octobre 2016. Le nombre de voitures baissent régulièrement depuis l'ouverture de la nouvelle route pour relier Ecole-Valentin. 97% des automobilistes roulent en dessous de 70km/h pour une moyenne de 51km/h... Le suivi des analyses va se poursuivre.
 - D'importantes dégradations suite au gel et dégel sont apparues à des endroits jusque-là épargnés... Il est donc décidé de lancer dès que possible des travaux de rénovation sur ce tronçon très endommagé et sur la descente de Barband (les devis sont en cours) et de mener en parallèle une réflexion sur la totalité de la route avec des services de la préfecture liés à la sécurité routière : avantages et inconvénients de refaire la route (coût élevé, risque de vitesse accentuée...), possibilité de faire réduire la vitesse, incitation à prendre la départementale (temps de parcours identique)... En attendant, la vitesse a été réduite à 30km/h en raison de la déformation de la chaussée.
- Trois demandes de participation financière sont à arbitrer avant la présentation et le vote du budget en mars :
 - prestation exceptionnelle à l'école : découverte de la sculpture en art contemporain avec l'intervention d'une plasticienne lors de 12 séances pour un total de 1110€. L'Association des Parents d'Élèves prendrait en charge les déplacements pour la citadelle où se tiendrait la présentation des œuvres réalisées en classe. Le projet ne faisant pas consensus au sein du conseil, le maire va se rapprocher de la directrice pour clarifier certains points : nombre d'élèves concernés par le projet, possibilité de participation d'organisme comme la DRAC, lien avec le projet d'école etc...
 - Le club de football de Pouilley-Les-Vignes demande une participation au déplacement de mâts d'éclairage public donnés par la commune de Pouilley-Les-Vignes en suite des travaux d'aménagement de leur nouvelle école pour éclairer le stade de football de la commune d'Audeux. Il s'agit donc de saisir une opportunité et de partager les frais entre les trois communes concernées par les gros effectifs du club. Ainsi Pouilley-Les-Vignes offre les mâts, Audeux participe à hauteur de 1500€ et Pelousey pour 720€. Les élus acceptent cette prise en charge. Benoît Ricloux et Catherine Barthelet ont été sollicités pour une rencontre et étudier à nouveau la convention qui lierait les communes non propriétaires des équipements à celles qui le sont. Il est souligné qu'il devient urgent de clarifier toutes ces participations croisées entre les communes et le club.

- La commune de François demande une participation de 176,50€ pour le logiciel pour la psychologue scolaire qui intervient sur les écoles du secteur (somme répartie en fonction du nombre d'élèves). Les élus y sont favorables mais souhaitent que le doute soit levé sur les obligations de chacun en la matière (pas clair malgré le questionnement effectué par Marie-Christine Thévenot et le maire auprès de différents interlocuteurs). Un contact sera donc pris avec les services de l'Éducation Nationale et le conseil sera informé.

- La rédaction du document unique est en cours par l'entreprise Analytis qui nous assiste. Il sera présenté aux conseillers dès que possible.
- M Baugey de Philippe PIZZA, marchand ambulant a été reçu par Daniel Varchon et le Maire. Il souhaiterait réintégrer le parking de la mairie le vendredi soir. Il lui a été rappelé que cette solution n'est plus possible pour des raisons de sécurité et de respect de places réservées Personnes à Mobilité Réduite. Il lui a été rappelé aussi que la commune a respecté son engagement d'équiper le parking des ateliers de lumière et de pancarte indicative et qu'il lui a été proposé de mettre en place une signalétique, ce qu'il n'a pas fait... Néanmoins, conscients de la nécessité d'être plus visible pour cette activité, il est prévu d'aménager cette place marchand ambulant à côté de la salle St Martin, dès que la commune aura pu devenir propriétaire du terrain attenant.

À cet égard, le dossier d'expropriation a dû être étoffé à la demande de la préfecture et un plan projet ainsi qu'un chiffrage des travaux envisagés devront être fournis. Ils sont en cours avec le cabinet BEJ.

- Plusieurs courriers de remerciements pour le passage piéton grande rue et pour la distribution des colis des aînés ont été reçus, ils ont fait plaisir à toute l'équipe.
- Pour information, la commune de Champagny nous informe que son Plan Local de l'Urbanisme est consultable, en tant que commune voisine.
- Un bilan est présenté sur les dernières manifestations organisées par la commune (ou en partenariat) : le Comité Jeunes Citoyens qui s'est réuni et est intervenu lors des vœux, la cérémonie des vœux, la distribution des colis, la première Nuit de la Lecture, le repas des employés, l'accueil de la troupe de théâtre Le Caméléon...

Les élus se félicitent de la participation à ces manifestations à l'exception de la troupe qui n'a pas eu le public qu'elle méritait...

- Daniel Varchon et Benoît Ricloux ont participé à l'assemblée générale de l'Amicale des Anciens Combattants et résument les activités à venir.
- Une réunion du Comité Consultatif finances a eu lieu et sera suivi par une deuxième séance pour préparer le budget et notamment arbitrer les investissements.
- Le CCAS s'est réuni également, a voté son budget et programmé les actions de l'année. Un article dans le trait d'Union informera la population.
- L'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural en Vossières est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur sera présenté lors du prochain conseil municipal.
- Benoît Ricloux relate la réunion de la bibliothèque à laquelle il a participé et présente un bilan très positif: 132 permanences tenues bénévolement en 2016, 177 livres achetés avec le budget communal, plus de 3 000 livres en fonds, des interventions en milieu scolaire, des lectures de contes pour les enfants, une participation au Téléthon (don de 181€) et l'organisation de la Première Nuit de la Lecture avec la venue d'un auteur etc...

Les élus remercient sincèrement les bénévoles pour leur engagement.

- Benoît Ricloux indique qu'il a réuni le comité consultatif festivités pour préparer le grand événement de l'année 2017 : Pelousey en Folie ! Les associations sont bien entendu partie prenante du projet.
- La préparation du couvige du 21 mai nécessite également des rencontres avec Benoît et le maire et les bénévoles de l'ALE. La commune remettra le prix du jury d'experts et offrira le verre de l'amitié franc-comtois aux organisateurs et exposants le dimanche soir.

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Samedi 18 Février 2017 – 9 h / 11 h – Comité Consultatif Environnement
- Lundi 27 Février 2017 – 18 h 30 – Comité Consultatif Finances
- Mercredi 15 Mars 2017 – 20 h 30 – Comité Consultatif Festivités

Événements futurs :

- Samedi 11 Février 2017 – Vide dressing – Pédiatres du monde
- Vendredi 17 Février 2017 – Tarot de la Chasse
- Samedi 25 Février 2017 – Repas des chasseurs

Prochains conseils municipaux :

Les lundi 6 mars, 27 mars et 10 avril 2017.

Fermeture de la séance à 23 h 00